



Culture et idées — Analyse

## La France a reconnu la Palestine mais ne veut pas des Palestiniens

**Le programme Pause d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en danger n'examinera plus les candidatures des Gazaouis. Une décision intimée aux équipes par leurs quatre ministères de tutelle, l'intérieur, les affaires étrangères, la culture, l'enseignement supérieur et la recherche.**

Gwenaëlle Lenoir

26 janvier 2026 à 18h31

**G**aza et le sort de sa population mettent décidément les autorités françaises bien dans l'embarras. Les voilà accusées de refuser d'accueillir des intellectuel·les, scientifiques, chercheurs et chercheuses, artistes, étudiant·es de l'enclave palestinienne.

Pas moins de deux cents institutions culturelles et académiques se sont alarmées, lundi 26 janvier, du recul de l'exécutif sur cette question, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle plusieurs dizaines d'entre elles étaient représentées. Elles sont toutes partenaires du programme Pause, porté par le Collège de France et créé en 2017 pour accueillir des scientifiques et artistes en danger du monde entier. Elles se sont toutes portées volontaires pour accompagner des personnes originaires de la bande de Gaza.

Ces institutions portent un constat chiffré et sévère. Elles notent d'abord que vingt et un·e lauréat·es de l'année 2024 et de la première partie de l'année 2025, soit treize scientifiques, huit artistes et leurs familles, plus de cent personnes, sont bloquées à Gaza depuis des mois. Sur soixante-sept candidat·es retenu·es en septembre pour la troisième session de Pause, sur la seconde partie de l'année 2025, douze seulement ont été nommé·es lauréat·es, qui ont en commun de ne pas demander à venir avec leur famille ou n'en ont pas. Il a été reconnu que les cinquante-cinq autres présentaient toutes les qualités nécessaires exigées par le comité d'évaluation de Pause, mais qu'elles n'ont pas reçu la validation des

ministères de tutelle et se retrouvent donc dans une sorte d'entre-deux.



Raed Issa, peintre palestinien, le 15 mai 2025 à Aix-en-Provence. Il est arrivé fin avril dans le cadre du programme Pause. © Photo Claire Gaby pour Mediapart

Quel que soit leur statut officiel dans cet écheveau administratif, tous et toutes, rappelle Patrick Zahnd, président de l'association de juristes Jurdi, ont vocation à être accueilli·es par la France, qui a l'obligation de respecter et faire respecter les traités internationaux, notamment la quatrième convention de Genève, « *en toutes circonstances* ».

Ils et elles sont en effet menacé·es de mort, pouvant être tué·es par une frappe ou un tir israélien à tout moment, comme le prouvent les innombrables violations du cessez-le-feu (signé le 9 octobre) perpétrées par l'armée israélienne, au cours desquelles plus de quatre cents personnes ont été tuées, parmi lesquelles des enfants. Les désastreuses conditions de vie dues au blocus persistant les mettent aussi en péril.

### Sidération des structures accueillantes

Ils et elles ne peuvent pas non plus poursuivre leur travail, dans une enclave où les structures éducatives ont été largement détruites. L'Unesco, lors de sa session annuelle en juillet 2025, a publié les résultats d'une évaluation par imagerie satellitaire le 8 juillet, confirmée par une étude approfondie des besoins rendue publique en novembre.

Résultat : « *Sur les 38 campus analysés, 11 – appartenant à*

*huit institutions – ont été détruits, 14 – appartenant à neuf institutions – ont été gravement endommagés et cinq – appartenant à cinq institutions – ont subi des dégâts modérés* », écrit l'agence onusienne pour l'éducation. Derrière la froideur des chiffres se joue le destin de dizaines de milliers d'étudiant·es privé·es de cours, celui de milliers de chercheurs et chercheuses, de professeur·es d'université sans laboratoires, sans archives, sans ordinateurs, sans moyens de faire avancer le savoir.

## Cette « suspension » ou « exclusion » des candidatures à Pause ne concerne que les candidat·es gazaoui·es.

Les bibliothèques, les rares galeries d'art contemporain, les ateliers, les œuvres ont été réduits en cendre, comme en témoignaient dans Mediapart (*ici et là*) quelques-uns des artistes de la bande de Gaza évacués par la France et d'autres qui auraient dû l'être mais attendent toujours.

Et voici que, le 13 janvier 2026, un message électronique de Pause annonçant le lancement de la première session de l'année pour les candidatures mentionnait que celles en provenance de Gaza ne seraient pas examinées. Cette « suspension » selon les uns, « exclusion » selon les autres, ne concerne que les candidat·es gazaoui·es. Les portes de l'accueil en urgence sont encore ouvertes pour des ressortissant·es d'autres pays.

« La volonté politique des autorités françaises fait dans ce cas défaut de manière discriminatoire », explique Patrick Zahnd, de Jurdi. « L'ethnicité n'a jamais été un critère, s'indigne pendant la conférence de presse Sophie Wauquier, de l'université Paris-8, partenaire du programme Pause depuis sa création en 2017. *Les seuls critères sont l'urgence, la qualité scientifique du candidat et l'adéquation avec l'établissement accueillant.* »

Jamais auparavant l'université ne s'était heurtée à une telle décision des ministères de tutelle. La sidération, la perplexité et la colère sont générales parmi les équipes des structures accueillantes, qui présentent les dossiers des postulant·es de Gaza, et garantissent leur accompagnement en France, un emploi, un logement et au moins 40 % du salaire.

D'autant que des efforts considérables ont été faits ces

derniers mois : confrontées à un budget de Pause pris à la gorge par l'afflux des candidatures et ne lui permettant de couvrir les 60 % restants des salaires que pour un nombre très limité de candidat·es, certains partenaires ont augmenté leur participation jusqu'à 60 %, voire 100 % de la prise en charge.

## Demandes de visa sans réponse

D'autres raisons sont invoquées tour à tour par les ministères de tutelle sollicités par les structures hôtes, comme les entraves mises aux évacuations par Israël et par la Jordanie, réticente à accueillir des familles de peur de se voir accusée de participer à l'épuration ethnique souhaitée par l'État hébreu. Plusieurs sources confirment, tout en ajoutant que là n'est pas l'essentiel. Les autorités françaises, au plus haut niveau, ne veulent pas voir de Gazaoui·es sur le sol français, dit-on sous couvert d'anonymat.

La preuve : deux lauréats Pause, en attente d'évacuation depuis des mois, ont réussi à quitter Gaza avec leurs familles, l'un vers l'Italie, l'autre vers l'Espagne. Ce dernier, Salah\*, aurait dû arriver en France en juin 2025, avec un poste l'attendant au Collège de France au 1<sup>er</sup> juillet. Comme les autres, il s'est entendu dire à plusieurs reprises que son départ était retardé.

Il a finalement bénéficié d'une évacuation humanitaire, sa petite fille âgée de 4 ans ayant besoin de soins que les rares établissements de l'enclave encore fonctionnels ne pouvaient lui fournir. Mais c'est l'Espagne qui l'a sorti de la bande de Gaza, et pas la France.

Il est arrivé en Espagne, par la Jordanie, avec sa fillette et son épouse, le 27 octobre 2025. Avec un visa humanitaire et un permis de résidence de trois mois. L'enfant a reçu les soins appropriés. Salah a déposé une demande de visa Talent, auquel son statut de lauréat Pause donne droit, auprès de l'ambassade de France le 4 décembre 2025. Depuis, rien. Ni refus, ni acceptation, ni information. Le silence.

Didier Fassin, sociologue et anthropologue, titulaire de la chaire du Collège de France qui doit accueillir Salah, ne décolère pas. « *Malgré les interventions en haut lieu des responsables de Pause et malgré mes deux courriers à la conseillère du président de la République pour le Moyen-*

*Orient et à son conseiller pour l'enseignement supérieur, rien n'a été débloqué », assure-t-il à Mediapart.*

## Évacuations « aléatoires » et « chaotiques »

*« Personne, dans l'administration, ne veut assumer publiquement la décision d'exclure les Gazaoui·es du programme Pause », affirme un proche du dossier.*

*« Beaucoup de gens pensent qu'une fois qu'une famille a fui Gaza, la crise prend fin. Mais le déplacement comporte plusieurs niveaux. Parfois, la violence est bruyante. Parfois, elle est administrative. Parfois, c'est la violence de l'attente et d'être traité comme un dossier plutôt que comme une famille », écrit Salah le 22 janvier 2026 dans un texte partagé avec Mediapart.*

À l'heure où nous publions cet article, aucun des ministères de tutelle – ceux des affaires étrangères, de l'intérieur, de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche – n'a répondu à nos demandes d'éclaircissement et d'information.

*« Nous sommes effaré·es par cet abandon des Gazaoui·es, même si les évacuations étaient très aléatoires et chaotiques depuis l'été dernier », confie une partie prenante qui, comme beaucoup, veut conserver son anonymat pour, ajoute-t-elle, « pouvoir continuer à parler à tout le monde et ne pas oblitérer les chances de la personne qu'ils attendent ] d'accueillir ».*

Depuis juin 2025 en effet, les départs de la bande de Gaza organisés par la France se faisaient de façon perlée et souvent très discrète. *« On dirait presque que les autorités françaises ne veulent pas que ça se sache et le font le plus discrètement possible », reprend la même source.*

## L'affaire Nour Atallah

En juin 2025, la guerre d'Israël contre l'Iran a bloqué les évacuations programmées pour cette période. Elles devaient reprendre, assuraient les autorités françaises aux lauréats, comme certains d'entre eux l'ont raconté à Mediapart, mais ça n'a jamais eu lieu.

Et puis a surgi l'affaire Nour Atallah, du nom de cette jeune étudiante gazaouie qui devait rejoindre Sciences Po Lille en septembre. Arrivée en France le 11 juillet 2025

dans le cadre d'un programme étudiant, elle se trouve au centre d'une tempête moins de deux semaines plus tard, après la découverte de retweets antisémites sur ses réseaux sociaux.

En pleine trêve estivale, plusieurs membres du gouvernement réagissent, l'extrême droite médiatique surfe sur le scandale pour demander la fin de l'accueil des Gazaoui·es.

## Les considérations politiques ont pris le pas sur le droit international.

Le 1<sup>er</sup> août 2025, le ministre des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, annonce la suspension de toutes les évacuations de la bande de Gaza. Nombre d'organisations de défense des droits humains et des personnes exilées dénoncent une punition collective.

Il affirme également que des enquêtes réputationnelles supplémentaires seront dorénavant menées, en plus de celles qui le sont déjà. Il faut préciser que les services de renseignement israéliens autorisent, ou non, le départ de tout·e Palestinien·ne de Gaza, et que les services français enquêtent évidemment de leur côté.

*« Ces enquêtes supplémentaires sont-elles réellement menées ?, interroge un membre d'une structure hôte. Quand nous avons posé la question, nous avons compris qu'elles ne le sont pas, ou mal, car les services concernés manquent de personnel et ont, selon leur expression, "d'autres chats à fouetter" que ces Gazaoui·es qui ont déjà passé les enquêtes habituelles. »*

Les considérations politiques ont pris le pas sur celles du droit international et celles des liens anciens avec le monde intellectuel et artistique de la bande de Gaza, incarnés par l'Institut français, longtemps seule représentation étrangère dans l'enclave palestinienne – aujourd'hui détruit.

*« Cette décision de suspendre l'examen des dossiers des Gazaoui·es fait écho à la banalisation des idées d'extrême droite », assure l'avocat Raphaël Kempf, qui défend des Gazaoui·es accueilli·es en France et victimes de campagnes de haine « diffamatoires ». Les autorités françaises, en somme, préféreraient déroger à leur responsabilité d'offrir l'asile plutôt que de faire face à des*

campagnes orchestrées par l'extrême droite.

Gwenaëlle Lenoir

\* Le prénom a été anonymisé.

## Boîte noire

---

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.  
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau